

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1248

présenté par

M. Schellenberger, M. Bazin, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Audibert, Mme Bassire, Mme Bazin-Malgras, Mme Valérie Beauvais, M. Benassaya, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, Mme Bouchet Bellecourt, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bouley, M. Bourgeaux, Mme Boëlle, Mme Brenier, M. Breton, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Diard, M. Dive, M. Door, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ferrara, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, M. Habert-Dassault, M. Hemedinger, M. Hetzel, M. Huyghe, M. Jacob, M. Kamardine, Mme Kuster, M. Larrivé, M. Le Fur, Mme Le Grip, Mme Levy, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Menuel, Mme Meunier, M. Meyer, M. Minot, M. Nury, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Petex-Levet, Mme Poletti, Mme Porte, M. Poudroux, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Ravier, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Savignat, M. Sermier, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Teissier, M. Therry, M. Thiériot, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Woerth

ARTICLE 4 TER

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

« 1° Au 2° du I de l'article L. 5214-16 et au 1° du I de l'article L. 5216-5, après le mot : « aéroportuaire », sont insérés les mots : « qui sont d'intérêt communautaire » ;

« 2° Le I de l'article L. 5215-20 est ainsi modifié :

« a) Le a du 1° est complété par les mots : « qui sont d'intérêt communautaire » ;

« b) Au b du 2° , après le mot : « voirie », sont insérés les mots : « d'intérêt communautaire » ;

« c) Le 3° est ainsi modifié :

« – après la première occurrence du mot : « logement », la fin du *b* est ainsi rédigée : « d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social ou des personnes défavorisées d'intérêt communautaire ; »

« – au *c*, après le mot : « programmées » et après le mot : « actions », sont insérés les mots : « d'intérêt communautaire » ;

« d) Les *b*, *c* et *d* du 6° sont complétés par les mots : « , pour les actions d'intérêt communautaire » ;

« 3° Le I de l'article L. 5217-2 est ainsi modifié :

« a) Le *a* du 1° est complété par les mots : « qui sont d'intérêt métropolitain » ;

« b) Au *b* du 2° , après le mot : « voirie », sont insérés les mots : « d'intérêt métropolitain » ;

« c) Le 3° est ainsi modifié :

« – après la première occurrence du mot : « logement », la fin du *b* est ainsi rédigée : « d'intérêt métropolitain ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt métropolitain ; »

« – au début du *c*, sont ajoutés les mots : « Actions d'intérêt métropolitain d' » ;

« – au même *c*, après le mot : « bâti, » et après le mot : « et », il est inséré le mot : « de » ;

« d) Les *b*, *c*, *d* et *e* du 6° sont complétés par les mots : « , pour les actions d'intérêt métropolitain ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe LR, qui rétablit l'article 4 *ter*, tend à rétablir le critère de l'intérêt communautaire ou métropolitain pour la détermination des compétences transférées aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dans divers domaines (zones d'activité, voirie, environnement, politique du logement).